

Colomiers : lutte contre les chenilles processionnaires



Depuis plusieurs années, les conifères de Colomiers, comme ceux de tout le Sud de la France, sont colonisés par des nids de chenilles processionnaires, de décembre (premiers cocons visibles) à mai.

Ces chenilles sont pourvues de nombreux poils urticants, pouvant se répandre sur leur passage, lorsqu'elles se sentent menacées ou par contact direct. Ces poils peuvent provoquer de sérieuses réactions allergiques aux humains comme aux animaux domestiques, des démangeaisons et des brûlures notamment au niveau des muqueuses et des yeux.

Un traitement bio et homologué

*"Afin d'éviter ces désagréments, la Ville de Colomiers mandate une entreprise spécialisée qui pulvérise sur les pins et les cèdres un insecticide bio et homologué (*Bacillus thuringiensis*), via un diffuseur d'air pulsé. L'usage par pulvérisation de toxines produites par la bactérie *Bacillus thuringiensis* démontre une efficacité certaine, car les chenilles meurent après avoir ingéré ces toxines en s'alimentant d'aiguilles de pin. En revanche, ces pulvérisations sont sans danger pour les humains et les animaux",* détaille Mme Berry-Sévennes Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Transition écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités douces et actives.

"Deux traitements contre les chenilles processionnaires ont lieu chaque année à l'automne, à un mois d'intervalle, précise Mme Laurence Casalis, Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Rénovation urbaine, à l'urbanisme et au cadre de vie. En complément de cette action, la commune installe des éco-pièges à chenilles (notre photo) et pratique de nombreux échenillages (suppression des cocons par la taille). Parallèlement, pour faciliter l'installation de prédateurs naturels, la Ville de Colomiers a mis en place des nichoirs à mésanges."

Après infestation, aucun produit phytosanitaire n'est homologué pour détruire les cocons, seule une intervention manuelle permet de supprimer efficacement les nids. C'est pourquoi des agents municipaux spécialisés sont équipés de protections afin d'intervenir dès signalement pour décrocher et évacuer les nids du domaine public. Ils sécurisent en priorité les abords des écoles, crèches, parcs et jardins et leurs aires de jeux.

Le traitement des chenilles en chiffres

o 370 conifères ont été traités en 2020

o 150 éco-pièges à chenilles ont été placés au mois de décembre 2020

o 400 nids ont été détruits entre décembre 2020 et février 2021

Ne pouvant intervenir que sur les résineux implantés sur le domaine public, le pôle Espaces publics de la Mairie de Colomiers recommande aux particuliers de contacter une entreprise spécialisée, afin d'effectuer le même type d'opération et de procéder à des tailles pour éliminer les cocons, en toute sécurité. Des éco-pièges à chenilles processionnaires à disposer autour du tronc des résineux pour limiter la prolifération des chenilles sont également disponibles dans le commerce et peuvent être facilement installés dès l'apparition des premiers cocons, début décembre.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr